

PAR COURRIEL

Québec, le 26 février 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4  
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Le 30 janvier 2024, M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement d'instaurer la tenue des registres référendaires dans des infrastructures municipales à proximité des quartiers ou secteurs visés, afin qu'ils puissent être facilement accessibles pour l'ensemble de la population.

En effet, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ne prévoit aucune obligation relative à la proximité du lieu de tenue du registre avec le secteur concerné par le référendum. Cette situation se justifie notamment par les réalités très diverses des municipalités du Québec, dans lesquelles la disponibilité de locaux propices à la tenue d'un registre, notamment leur accessibilité aux personnes handicapées, peut être inégale.

Néanmoins, dans le cadre de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* conclue le 13 décembre 2023, le gouvernement s'est engagé à entreprendre, d'ici la fin de 2024, un chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire. La question de l'accessibilité au registre fera assurément partie des réflexions lors de ce chantier.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST